

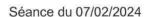
DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le 08/02/2024

ID: 076-217607183-20240207-D2024_56-DE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Présents: 10

Nombre de suffrages : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CAHARD Jacques.

Etaient présents :

Mme BLY Natacha, M. CAHARD Jacques, M. DIEUDONNÉ Philippe, M. DUGATS François, Mme FEVRE Frédérique, M. KOWALCZYK Jean-Michel, M. MAINGOT Alexis, M. PARIS Damien, M. PARIS Frédéric, Mme PESQUEUX Yolande

Procuration(s):

Mme HELIE Marie-Aude donne pouvoir à M. DUGATS François, Mme SECK Tatiana donne pouvoir à M. PARIS Frédéric

Date d'affichage 30/01/2024

Date de convocation

30/01/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

08/02/2024

et publication du :

08/02/2024

Etai(ent) absent(s) :

Mme CABOT Evelyne, Mme COUSIN-LEPOITTEVIN Aurélie, M. DUBREUIL Alban

Etai(ent) excusé(s) :

Mme HELIE Marie-Aude, Mme SECK Tatiana

A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. KOWALCZYK Jean-Michel

Numéro interne de l'acte : D2024 56

Objet : Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Yvetot Normandie

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Yvetôt Normandie (CCYN) a été arrêté par le Conseil Communautaire le 21 décembre 2023. En qualité de personne publique associée, la commune de Valliquerville est invitée à émettre un avis.

Les conseillers municipaux ont été destinataires, par courriel, du lien permettant le téléchargement du dossier « Plan de Mobilité Simplifié » de la CCYN comprenant le rapport final du projet, le plan d'action détaillé, une note de synthèse précisant le contexte et les objectifs du projet et la délibération du conseil communautaire arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Monsieur le Maire expose les principales actions de ce plan.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au « Plan de Mobilité Simplifié » de la CCYN.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à VALLIQUERVILLE

Le Maire,